



GRAND PARIS

Réaction

Paris, le 19 mai 2026

Île-de-France : face à la hausse durable des prix du carburant, le défi de la recharge se joue dans les parkings d'immeubles

Par Olivier Princivalle, président de la FNAIM du Grand Paris.



Crédits : Arva Production

Alors que des dispositifs d'accompagnement et des aides gouvernementales pourraient venir soutenir le pouvoir d'achat des Français, une réalité demeure : les prix des carburants risquent de rester durablement élevés. Dans un contexte où les tensions énergétiques et les incertitudes internationales continuent d'alimenter la volatilité des prix, la question de la mobilité n'est plus seulement environnementale ; elle devient aussi une question de maîtrise des dépenses du quotidien.

En Île-de-France, cette réalité est particulièrement sensible. Ce territoire concentre plus de 18 % de la population nationale et près de deux ménages sur trois y possèdent un véhicule. Pourtant, l'accès à la recharge électrique reste encore un angle mort, notamment dans les zones les plus denses où les solutions individuelles sont limitées. À Paris, on ne compte encore que 24 points de charge pour 100 véhicules électriques*.

Dans ce contexte, les copropriétés représentent un levier majeur. Avec plus de 130 000 immeubles collectifs en Île-de-France**, elles constituent la clé pour démocratiser l'usage du véhicule électrique et permettre aux ménages de réduire leur dépendance aux fluctuations du prix des carburants. Car au-delà de l'enjeu climatique, il s'agit désormais aussi d'offrir une alternative plus prévisible et davantage maîtrisable en matière de dépenses quotidiennes.

Jusqu'à présent, les obstacles étaient nombreux : coûts d'infrastructure, complexité technique, difficultés à obtenir des majorités en assemblée générale.

D'une part, depuis le 1^{er} avril, le plafond de la prime à l'installation de bornes a été fixé à 12 500 € par immeuble, pour un parking jusqu'à 100 places (contre 8 000 € auparavant). D'autre part se démocratisent les solutions d'installation d'infrastructures de recharge électrique dont le coût n'est assumé que par les propriétaires qui équiperont leur place de parking.

Ces évolutions changent la donne. Elles contribuent à lever les principaux freins, notamment lors des votes en assemblée générale, et de rendre ces projets plus accessibles. En facilitant le financement et en réduisant le reste à charge pour les copropriétaires, elles permettent enfin de passer d'une logique expérimentale à une logique de déploiement massif.

C'est une avancée essentielle pour les propriétaires franciliens. Ils peuvent ainsi non seulement adapter leur logement aux nouvelles mobilités, mais aussi valoriser leur patrimoine dans un contexte de transformation profonde des usages. Demain, disposer

Contact presse – Galivel & Associés

Marie-Caroline Cardi / Carol Galivel – 01 41 05 02 02 / 06 09 05 48 63

galivel@galivel.com – www.galivel.com

d'une solution de recharge dans son immeuble pourrait devenir un critère aussi déterminant que d'autres équipements essentiels du logement.

La hausse durable des prix des carburants nous rappelle une chose : l'enjeu n'est plus uniquement de changer de véhicule, mais aussi d'adapter notre habitat à cette transformation.

La FNAIM du Grand Paris salue une mesure qui va accélérer le déploiement des équipements et apporter une réponse pragmatique aux attentes des propriétaires. C'est une étape indispensable pour concilier transition énergétique, maîtrise des dépenses contraintes, valorisation du patrimoine immobilier et amélioration du quotidien des Franciliens.

Espérons tout de même que ces dispositifs ne seront pas les prochains à être taxés à outrance au même titre que les carburants fossiles !

* INSEE

** registre national des copropriétés

À propos de la FNAIM du Grand Paris :

L'organisation syndicale patronale regroupe tous les départements d'Île-de-France (hors Seine-et-Marne). Elle représente 1 000 établissements adhérents qui œuvrent chaque jour dans l'intérêt de leurs clients, et qui les accompagnent dans leurs projets ainsi que dans la valorisation et la sécurisation de leurs patrimoines immobiliers. 1 professionnel de la branche de l'immobilier sur 2 est adhérent à la FNAIM, syndicat professionnel créé en 1946. La Chambre FNAIM du Grand Paris représente et défend les professionnels de 13 métiers différents, comme la transaction (vente et location), l'administration de biens, et le syndic (métiers dont l'accès et l'exercice sont réglementés par la Loi dans l'intérêt de la protection du consommateur), mais aussi l'expertise, le diagnostic, la promotion et l'aménagement, etc. Dotée de nombreux outils d'analyse et d'une véritable expertise de terrain, la FNAIM du Grand Paris est une référence incontestée en matière d'informations et d'études économiques et juridiques des marchés immobiliers, appuyée par plus de 100 ans de pratique et d'actions en faveur la politique immobilière.

Depuis janvier 2023, Olivier Princivalle est président de la FNAIM du Grand Paris. Il est également membre du conseil d'administration et le bureau exécutif de la FNAIM Nationale.

Site Internet : <https://www.fnaim-grand-paris.fr/> - Twitter : @fnaimidf